

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du mercredi 10 février 2021 à 9 heures en visioconférence

Présidence : Monsieur Martial BEYAERT
Nombre de délégués en exercice : 15
Date de convocation de séance : le 2 février 2021

Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Marie LERMYTTE, Pierre MARLE, Jean-François MONTAGNE, Valérie ROBERT, Alain SIMON, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Franck DHERSIN, Christine GILLOOTS, Bertrand RINGOT, Eric ROMMEL

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Franck DHERSIN a donné pouvoir à Jean-Pierre VANDAELE, Christine GILLOOTS a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE, Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Alain SIMON, Eric ROMMEL a donné pouvoir à Martial BEYAERT, Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE

Envoyé en préfecture le 16/02/2021

Reçu en préfecture le 16/02/2021

Affiché le

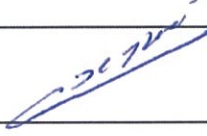
Benser
Levrault

ID : 059-255902660-20210210-2021007-DE



COMITE SYNDICAL DU SCOT

MERCREDI 10 FEVRIER 2021 à 9 HEURES

Nom et Prénom	Organisme	Signature
FIGOUREUX André	CCHF	
ROBERT Valérie	CCHF	
BEYAERT Martial	CUD	
DELFORGE Michel	CCHF	
SIMON Alain	CUD	
HARLE Pierre	CCHF	
BYKOFF Didier	CUD	
MONTAGNE Jean-François	CUD	
LERMYTTE Marie	CCHF	
VANDAELE Jean-Pierre	CUD	
	Je soussigné, Martial BEYAERT, atteste que les personnes sus-nommées étaient présentes au comité (appel fait)	

DELIBERATION

Affectation de l'excédent du compte administratif 2020

Le Compte Administratif 2020 qui vient d'être soumis au Comité Syndical fait apparaître un excédent cumulé de 143 534,78 € qu'il convient d'affecter.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, porte affectation de l'excédent 2020 au compte 002 – excédent antérieur reporté en fonctionnement, pour assurer le financement des dépenses résultant de la démarche de mise en œuvre du SCoT.

Fait à Dunkerque, le 10 février 2021

Le Président,


Martial BEYAERT

